

Les numéros de portable dans l'annuaire, mais liste rouge gratuite...

Pourquoi, en France, faut-il attendre le mois d'août pour de telles mesures? Aucune explication rationnelle. L'information est parue au Journal Officiel de ce 6 août. Deux faits qui concernent tous les citoyens abonnés au téléphone... 1-les numéros des abonnés du radiotéléphone, avec leur nom et adresse, comme ceux du téléphone fixe, vont pouvoir figurer dans un annuaire dit « universel ». Vous pourrez même y ajouter votre adresse e-mail et votre profession. 2-contrepartie: les abonnés qui ne souhaitent pas y figurer n'auront qu'à en faire la demande auprès de leur opérateur. Cette démarche consistant à être enlevé de l'annuaire -autrement dit, à figurer sur la liste rouge- sera gratuite. Donc, impossible de vous retrouver dans un annuaire inversé... Rien de révolutionnaire, en réalité. C'est là l'application d'une directive européenne de 1998, qui harmonise les dispositions au sein de l'Union. Selon cette disposition, il revient à l'opérateur historique national de fournir gratuitement cet « annuaire universel », charge qui s'inscrit donc dans le fameux service universel de France Télécom (alors que pour figurer dans la liste rouge, il fallait payer 2,31 euros/mois...). Mais, pour la France, championne des cas particuliers, on ne sera pas étonné s'il ne subsistait pas quelque chose comme la

liste orange ou autre. Ni tout à fait jaune, ni rouge...